

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 06 AVRIL 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

22/016/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
Protocole général dotation NPNRU (Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain).**

22-38150-DGAVPVPD

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre, les objectifs et les moyens du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le NPNRU cible à l'échelle nationale 200 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville d'intérêt national et 200 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville d'intérêt régional, avec un concours financier (répartis entre subventions et prêts bonifiés Action Logement) de 12 milliards d'euros.

La Ville de Marseille s'est engagée depuis plus d'un an dans l'élaboration d'un plan inédit pour la rénovation des quartiers prioritaires de la Ville parmi lesquels neuf programmes d'intérêt national renforcés par l'intégration du Programme d'intérêt régional Campagne Lévêque comme un projet plus massif d'intervention urbaine dont les montants d'investissements ont été réévalués à la hausse.

La Ville de Marseille porte au côté de ses partenaires ce plan ambitieux dans l'objectif entendu par tous de recoudre la ville et de résoudre les fractures qui, au fil du temps, ont participé au creusement d'inégalités territoriales, sociales et économiques devenues insoutenables.

La Ville de Marseille, consciente de l'urgence d'agir pour rééquilibrer son territoire et résorber les inégalités qui pèsent lourdement sur des milliers de foyers marseillais, a signé après un an de travail avec la Métropole, l'Etat, l'Agence de Rénovation Urbaine et l'Agence Nationale de l'Habitat un protocole sur la rénovation urbaine pour un montant global d'investissements de 2 Milliards 733 Millions d'euros.

Pour financer ce plan, l'ANRU et l'ANAH se mobilisent à hauteur de 762 Millions d'euros répartis de la manière suivante : pour l'ANRU un engagement de 650 Millions d'Euros, et des financements de l'ANAH destinés à ces projets à hauteur de 14 Millions d'Euros par an sur la durée du programme (estimée à 2030).

Les engagements financiers sur ce programme sont actuellement les plus importants de France et les partenaires financiers nationaux ont consentis à doubler leur participation financière par rapport au premier programme de rénovation urbaine à Marseille.

Pour parvenir à ce protocole historique, en avril 2021, un premier comité national d'engagement a étudié et validé le programme d'Air Bel. Le 2 février 2022, un second Comité National d'Engagement a permis la présentation et l'approbation du contenu programmatique et financier des projets NPNRU portant sur Kallisté/Solidarité, Savine/Vallon des Tuves, Castellane/Bricarde et Frais Vallon/ La Rose auprès des partenaires nationaux.

Le 9 mars 2022 a permis la présentation auprès des mêmes partenaires nationaux du projet NPNRU relatif au Grand Centre Ville et des notes stratégiques Campagne Lévêque et Crottes/Cabucelle.

Le 16 mars dernier, en présence de la Ministre chargée de la ville, le Maire de Marseille a signé un contrat global d'engagement d'un montant de 650 Millions d'Euros de subventions ANRU dans le cadre du NPNRU pour Marseille.

Les concours financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation URBAINE sont répartis en 2 volumes distincts :

- 600 Millions d'Euros pour les conventions relatives au Grand Centre-Ville, à la Castellane et à la Bricarde, à Saint Barthélémy/Grand Malpassé, Air Bel, Kallisté/Solidarité, la Savine/Vallon des Tuves et Frais Vallon / La Rose

- 50 Millions d'Euros ont été réservés pour les projets Cabucelle / Crottes et Campagne Lévêque qui seront présentés, dans une version consolidée, en Comité d'Engagement en 2022.

Ces financements permettront la démolition de plus de 2650 logements sociaux et la construction d'un volume équivalent de logements sociaux neufs, la rénovation de près de 2300 logements sociaux et le recyclage de 1100 logements privés dégradés.

Ils permettront également la rénovation ou la construction d'un nombre massif d'équipements et le traitement des aménagements pour rendre les espaces publics plus agréables et plus verts.

Ce contrat global d'engagement prévoit, en accord avec l'ANRU et le Ministère de la ville, une clause de revoyure à l'horizon 2024 visant à mesurer l'avancement des projets et le déblocage de financements complémentaires en fonction de la consommation effective des crédits de la première tranche.

Cette rénovation urbaine inédite à Marseille et France sera mise en place grâce à la mobilisation de la Ville de Marseille, de l'État, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), de l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH), de la Caisse de dépôts ainsi que la collaboration d'Action Logement et des bailleurs sociaux.

La signature de ce protocole est un engagement majeur et durable permettant d'améliorer concrètement le quotidien des Marseillais et de construire la ville de demain, une ville plus juste, plus verte et plus démocratique pour toutes et tous.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°2014-58 DU 27 JANVIER 2014 DE MODERNISATION DE L'ACTION
PUBLIQUE TERRITORIALE ET D’AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS
VU LA LOI N°2015-991 DU 7 AOÛT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION
TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE
VU LA LOI 2014-173 DU 21 FÉVRIER 2014 DE PROGRAMMATION POUR LA
VILLE ET LA COHÉSION SOCIALES
VU LE DÉCRET 2014-1750 DU 30 DÉCEMBRE 2014 FIXANT LA LISTE DES
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
VU L'ARRÊTÉ DU 29 AVRIL 2015 FIXANT LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE
LA POLITIQUE DE LA VILLE RETENUS DANS LE CADRE DU NPNRU
VU L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 7 AOÛT 2015 PORTANT APPROBATION DU
RGA DE L'ANRU RELATIF AU NPNRU
VU LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'ANRU EN VIGUEUR
VU L'AVIS DU COMITÉ D'ENGAGEMENT DE L'ANRU DU 12 DÉCEMBRE 2016
VU L'AVIS DU COMITÉ D'ENGAGEMENT DE L'ANRU DU 27 FÉVRIER 2020
VU LA DÉLIBÉRATION 15/0500/UAGP DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN
2015 APPROUVANT LE CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2015-2020
VU LA DÉLIBÉRATION DEVT 001-2799/17/CM DU 19 OCTOBRE 2017
APPROUVANT LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU NOUVEAU
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR MARSEILLE
VU LA DÉLIBÉRATION DEVT 008-6961/19/BM DU 24 OCTOBRE 2019
APPROUVANT LA CONVENTION CADRE MÉTROPOLITAINE
VU LA DÉLIBÉRATION DEVT 009-6962/19/BM DU 24 OCTOBRE 2019
APPROUVANT L'AVENANT 1 AU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN POUR MARSEILLE
VU LA DÉLIBÉRATION DE DÉLÉGATION HN 001-8073/20/CM DU 17 JUILLET
2020 PORTANT DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvé le protocole du Programme National de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à engager les opérations d'équipements publics et d'aménagements intégrés dans le NPNRU à hauteur d'un investissement global de 543 Millions d'Euros HT (cinq cent quarante trois Millions d'Euros).
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions correspondantes auprès des divers financeurs, signataires ou non de la présente convention, et de signer les conventions y afférents.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**